

LES MODALITES DE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Nous accompagnons les candidats en situation de handicap par mail ou par téléphone en leur expliquant les démarches à suivre concernant les visites médicales. S'il on ne peut pas prendre en charge ce candidat on le redirige vers une auto-école spécialisée (par exemple : celle de TRAPPES ECF)

En revanche, nous pouvons dispenser des formations théoriques et pratiques en **langue des signes**.

Le premier contact s'établit par écrit (mail). Nous organisons un rendez-vous à l'auto-école avec l'enseignante de la conduite qui dispose de la formation de la Langue des Signes. (Mme SCHLEICH Stéphanie).

La procédure de formation lui est expliqué et nous lui fixons un rendez vous pour l'évaluation. Le véhicule utilisé est un véhicule double commande classique.

A la fin de cette évaluation, un volet est remis à l'élève et un autre est conservé par l'école de conduite.

Après accord des deux parties, un contrat est établi faisant apparaître le volume d'heure prévisionnel.

Cet élève aura comme référent Mme S. Stéphanie tout au long de sa formation, afin de l'accompagner dans toutes ses démarches pédagogiques et administratives.

De plus, nous réalisons des bilans de conduite à des personnes ayant subis un accident ou traumatisme entraînant des troubles cognitifs.

A l'issue de ce bilan, l'élève peut être envoyé si nécessaire à LEGRAND DRIVE MATIC à Suresnes afin d'y adapter son véhicule.